



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BIC

Question écrite n° 14298

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un projet de loi ou de réglementation visant à instaurer un amortissement sur un an des voitures roulant au GPL. Les services fiscaux délibèrent pour savoir si l'on doit entendre « voitures roulant au GPL » des véhicules disposant d'un réservoir annexe d'essence et de quelle dimension. Certains préconisent de limiter la dimension des réservoirs d'essence à 10 litres, d'autres à 20 litres, etc. Il lui signale que ce problème de dimension du réservoir annexe d'essence paraît dépourvu de toute signification. En effet, en vertu de la réduction de la TIPP sur le GPL, l'automobiliste qui dispose d'un véhicule à bicarburation a tout intérêt pour des raisons d'économie à rouler le plus possible au GPL et à n'utiliser l'essence qu'à titre tout à fait complémentaire. Il lui demande si, dans ces conditions, il ne paraît pas souhaitable et réaliste de prévoir un amortissement d'un an pour tout véhicule disposant d'une bi-carburation à partir du GPL ou du GNV.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés exposées par l'auteur de la question et de l'importance que revêt pour l'amélioration de la qualité de l'environnement le développement du parc de véhicules propres, le Gouvernement a proposé dans le cadre du projet de loi de finances pour 1999 non seulement de reconduire jusqu'au 31 décembre 2002 le dispositif d'amortissement exceptionnel sur douze mois prévu à l'article 39 AC du code général des impôts qui arrivait à son terme mais également de l'étendre aux véhicules fonctionnant en bicarburation. Cette proposition répond aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14298

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2604

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5846